

## Intoxication possible au travail

Par MarieS33600, le 02/08/2010 à 17:38

Bonjour,

Je suis saisonnière dans un château médocain ( vendanges vertes d'un mois ) . Au bout de la première semaine de travail (1er Juillet) tout mon groupe ou presque (comprenant une vingtaine de personnes) est victime de mêmes symptombes (diahrrées aigues, vomissements, mal de ventre, vertiges..) ainsi que de nombreuses autres personnes du château.

Ce phènomène se renouvelle plusieurs fois avec toujours les mêmes symptomes. Les reponsables du château accusent donc une épidémie. Or aucun membres des familles de travailleurs ne semble être touché ..

Toutefois il faut noter qu'au même moment, existe, dans le village d'à côté, des problèmes d'eau contaminée avec dépôt de plainte contre la société distributrice.. Tout cela ne pouvant pas être inconnu au château, qui fournit "généreusement" de l'eau dans des gobelets quelques peu souillés (un par vendangeur pour le mois, avec prénom dessus, entreposés dans une boite à la poussière et autres, dans un camion ..).

Malade durant 3 jours et ne pouvant récupérer les heures pour des raisons évidentes de transport (étudiante je n'ai pas encore le permis), on me menace, en plus des heures payées perdues, de ne pas m'octroyer la prime alors même qu'il s'agit d'une raison de santé qui aurait pu être évitée, si de l'eau en bouteille et des avertissements quant à des risques sanitaires probables avaient été délivrés. (Qu'il s'agissent de l'eau ou des conditions sanitaire si c'est une épidemie ...).

Pourriez vous me dire si j'ai quelques chances de voir mes soins médicaux remboursés ou quelques moyens de pouvoir contester les jours non payés ou la non-attribution de ma prime

?			
Merci d'avance			
MarieS33600			